



Compte-rendu de contrôle de conception

Installation d'assainissement non collectif



N° de dossier:

Référence Saphir:

Présence Usager:

Nom du contrôleur:

Date du contrôle:

Date de réception du dossier :

N° de Permis Construire (Le cas échéant):

Date du permis de construire (Le cas échéant) :

Localisation de l'installation

Rue

Code postal / Commune

Section et numéro de la parcelle

Propriétaire de l'immeuble

Nom

Prénom

Rue

Code Postal / Commune

Tel

Occupant de l'immeuble

(si différent du propriétaire)

Nom

Prénom

Tel

Pièces à fournir par le propriétaire

Présence dans le dossier

Un formulaire de demande dument complété

Oui Non

Un plan de situation de la parcelle

Oui Non

Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale (échelle 1/200 ou 1/500) est-il fourni ?

Oui Non

Si celui-ci est fourni, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?
En particulier, les éléments suivants sont-ils représentés :

Oui Non

- l'habitation
- la sortie eaux usées de l'habitation
- le pré traitement (fosse toutes eaux, ...), et la ventilation associée
- le traitement (épandage, filtre, ...)
- le cas échéant, le rejet eaux traitées
- les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées...)
- les voies de passage de véhicules
- les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- les cours d'eau, fossé, mare, etc.
- le système d'évacuation des eaux de pluie

Un plan en coupe de la filière et de l'habitation est recommandé. Est-il fourni ?

Oui Non

(profil en long sur lequel sont portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage)

Si non, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

Oui Non

Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif est recommandée. Est elle fournie ?

Oui Non

Si celle-ci est fournie, les éléments suivants sont ils présents ?

- Une étude de sol est recommandée permettant de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques. Elle doit comporter :
 - sondages à la tarière, Oui Non
 - test(s) de perméabilité, Oui Non
 - Profils avec horizons pédologiques rencontrés (coupe) Oui Non
- Une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente, ...) Oui Non
- Description et dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, évacuation) Oui Non
- Présence d'étude hydrogéologique si rejet des eaux traitées vers un puits d'infiltration Oui Non

S'il n'y a pas d'étude de définition de la filière d' ANC, la connaissance du sol est-elle suffisante pour contrôler le projet ? Oui Non

Données du projet

Coordonnées du concepteur (propriétaire ou Bureau d'études)

Nom:

Adresse:

Tel :

Coordonnées de l'installateur prévu

Nom:

Adresse:

Tel :

Nature du projet Construction Neuve Réhabilitation Autre :

Type de résidence Principale Secondaire Location Autre :

Nombre de pièces principales: Nombre de chambres : Nombre d'occupants :

Caractéristiques du terrain et de son environnement

Caractéristiques du terrain

Superficie totale de la parcelle : m²

Superficie disponible pour l'assainissement

< 200 m² > 200 m²

Pente du terrain recouvrant le traitement:

- Faible <5%
- Moyenne entre 5 et 10%
- Forte > 10%

La superficie disponible est-elle suffisante pour le dispositif ? Oui Non

Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable : Oui Non

Captages d'eau

Présence d'un captage (puits ou forage) sur le terrain ?

Oui Non

Est-il destiné à la consommation humaine ?

Oui Non Sans objet

Distance par rapport au dispositif de traitement : m

Avis favorable de la DDASS : Oui Non Sans objet

Présence d'un captage (puits ou forage) sur le terrain mitoyen?

Oui Non

Est-il destiné à la consommation humaine ?

Oui Non Sans objet

Distance par rapport au dispositif de traitement : m

Avis favorable de la DDASS : Oui Non Sans objet

La filière est-elle à une distance minimale de 35 m par rapport à tout captage d'eau destiné à la consommation humaine ? Oui Non

La filière est-elle dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable ? Oui Non

Existe-t-il des contraintes discriminatoires dans la définition du périmètre de protection ? Oui Non

Eaux pluviales

Destination des eaux pluviales

Rejet en surface (fossé, caniveaux,...) Infiltration sur la parcelle Rétention (cuve, mare,...) Sans indication

Autre, préciser :

RAPPEL : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit

Le traitement des eaux usées et le rejet des eaux pluviales sont-ils bien séparés ? Oui Non

Définition de la filière

PRETRAITEMENT

Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles prétraitées séparément ?

Oui Non

Nombre de tuyaux d'évacuation des eaux usées sortant de l'immeuble :

Ouvrages	Proposé par le propriétaire	
	Volume (en L)	Matériau
Sélectionner...	<input type="text"/>	Sélectionner...

L'implantation des ouvrages de prétraitement sont ils compatibles avec les aménagements du terrain ?

Oui Non

FOSSE

Le volume de la fosse est il suffisant ?

Oui Non

Si non, volume suggéré

 m3

Si fosse enfouie sous une zone de circulation, une dalle de répartition est-elle prévue ?

Oui Non Sans objet

Si présence de nappe, une dalle d'amarrage est-elle prévue ?

Oui Non Sans objet

VENTILATION

Une ventilation primaire est-elle prévue ?

Oui Non

Une ventilation secondaire est elle prévue ?

Oui Non

Un extracteur est-il prévu ?

Oui Non

Si oui, quel type d'extracteur :

Le positionnement de la ventilation est il correct (entrée d'air amont prétraitement, raccordement aval fosse, sortie au dessus des locaux habités)

Oui Non Sans objet

PRE FILTRE EXTERIEUR A LA FOSSE

Le volume du pré filtre extérieur à la fosse est-il adapté ?

Oui Non Sans objet

Si non, volume suggéré

 L

BAC A GRAISSE

La fosse toutes eaux est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ?

Oui Non

Un bac à graisse est-il souhaitable ?

Oui Non

Le volume du bac à graisse est-il adapté

Oui Non Sans objet

Si non, volume suggéré

 L

Observations complémentaires sur le prétraitement proposé (notamment dans le cas de traitement dérogatoire) :

TRAITEMENT

Type de traitement proposé :

- Tranchée d'épandage Lit filtrant vertical drainé
 Lit d'épandage Lit filtrant horizontal
 Lit filtrant vertical non drainé Lit filtrant à massif de zéolite
 Tertre d'infiltration

Ouvrage	Nbre de tranchées	Longueur d'1 tranchée	Longueur totale (en ml)
Tranchées d'épandage			

Ouvrage	Nbre de tuyaux	Longueur (en ml)	Largeur (en ml)	Surface (en m2)
Lit d'épandage				

Ouvrage	Nbre de tuyaux	Longueur (en ml)	Largeur (en ml)	Surface (en m2)
Lit Filtrant Vertical Non Draine				

Ouvrage	Nbre de tuyaux	Surface au sommet	Surface à la base
Tertre d'Infiltration		Sélectionner... ▼	Sélectionner... ▼

Ouvrage	Nbre de tuyaux	Longueur (en ml)	Largeur (en ml)	surface (en m2)
Lit Filtrant Vertical Drainé				

Ouvrage	Nbre de tuyaux	Longueur (en ml)	Largeur (en ml)	Surface (en m2)
Lit filtrant horizontal				

Ouvrage	Nbre de tuyaux	Longueur (en ml)	Largeur (en ml)	Surface (en m2)
Lit Filtrant à massif de zéolite				

- Dans le cas de tranchées d'épandage, la longueur d'une tranchée est-elle supérieure à 30m ? Oui Non
- L'implantation du traitement est-il compatible avec les aménagements du terrain ? Oui Non
- Le dimensionnement est-il adapté au logement ? Oui Non
- Le traitement est-il adapté aux contraintes de sol (perméabilité, nappe, pente,...) ? Oui Non
- La distance par rapport à l'habitation est-elle supérieure à 5 m ? Oui Non
- La distance par rapport à la limite de la parcelle est-elle supérieure à 3 m ? Oui Non
- La distance par rapport à la végétation (arbres) est-elle supérieure à 3 m ? Oui Non
- La distance par rapport à un puits dont l'eau est destinée à la consommation d'eau humaine est-elle supérieure à 35 m ? Oui Non

Observations complémentaires sur le traitement proposé (notamment dans le cas de traitement dérogatoire) :

RELEVAGE

Un poste de relevage est-il prévu? Oui Non

Si oui : En amont du prétraitement En amont du traitement En aval du traitement

REJET DES EFFLUENTS

Quel est le lieu prévu pour le rejet ?

- Fossé Cours d'eau Puits d'infiltration Réseau Pluvial Autre

Si Autre, préciser :

Le lieu de rejet est-il autorisé dans la zone ?

- Oui Non Sans objet

Rejet vers le milieu superficiel (fossé, cours d'eau, Réseau pluvial)

- Autorisation de déversement nécessaire ?
- Type d'autorisation :
- Existe-t-il une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu?
- Date de l'autorisation

- Oui Non Sans objet

Sélectionner...

- Oui Non Sans objet

Rejet par puits d'infiltration

- Existe-t-il une dérogation préfectorale sur la zone ?
- Si non, le propriétaire a-t-il fourni une dérogation ?

- Oui Non Sans objet

- Oui Non Sans objet

Demande de documents complémentaires

Documents demandés : Oui Non

Type de documents demandés :

Documents fournis : Oui Non Sans objet

Date de réception :

Documents satisfaisants ? Oui Non Sans objet

AVIS DU CONTROLEUR

























AVIS FAVORABLE

AVIS FAVORABLE AVEC LA (LES) RESERVE(S) SUIVANTE(S)


AVIS DEFAVORABLE POUR LE(S) MOTIF(S) SUIVANT(S)

Remarque(s) du contrôleur

Légende

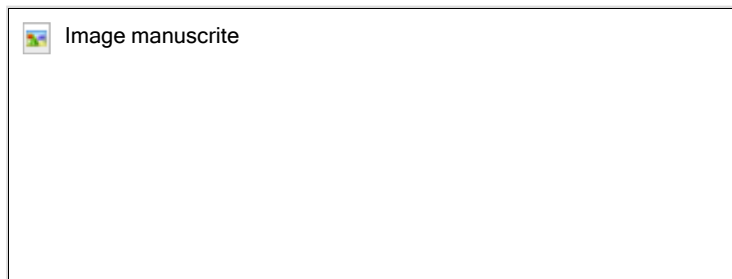
	Bac à graisses		Filtre à sable vertical drainé	BA	Filtre bactérien absorbant		Lit d'épandage	EV	Eaux vannes
	Filtre décolloïdeur séparé		Filtre à sable horizontal drainé	BP	Filtre bactérien percolateur		Tranchée d'épandage	EM	Eaux ménagères
	Fosse toutes eaux filtre décolloïdeur intégré		Filtre à sable vertical drainé surélevé	C	Filtre à massif de zéolite	CL	Filtre à cheminement lent	EU	Eaux usées
	Fosse septique		Filtre à sable					EP	Eaux pluviales
	Fosse toutes eaux		Tertre		Surface		Fossé	---	Liaison de traitement
	Fosse étanche		Ventilation extraction	---	Drain		Cours d'eau	---	Liaison pluviale
	Relevage		Ventilation primaire		Puisard		Puits	---	Liaison unitaire
	Micro station		Regard		Sondage à la tarière		Compteur + niche		Arbre

Plan

 Cliquez ici pour insérer une image

Signature

Signature du contrôleur :



Date d'édition :

LEXIQUE

- **EV** : Eaux Vannes (eaux provenant des WC, en amont du prétraitement)
- **EM** : Eaux Ménagères (eaux provenant de la cuisine, salle de bain, lave linge, lavabos,... en amont du prétraitement)
- **EU** : Eaux Usées ou effluents brut (ensemble des eaux vannes et des eaux ménagères en amont du prétraitement)
- **EPT** : Eaux ou effluent Pré traité (eaux Vannes eaux ménagères ou eaux usées ayant subi un prétraitement)
- **Effluents traités** : Eaux Vannes, eaux ménagères ou eaux usées ayant subi un traitement
- **EP** : Eaux Pluviales
- **RR** : Regard de répartition
- **RB** : Regard de bouclage

Références réglementaires

- Code Général des collectivités territoriales - Art L2224.4 et L2224.10.
- Décret du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées.
- Arrêtés du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et les modalités du contrôle technique exercé par la commune
- Norme AFNOR XP DTU64.1 mars 2007

L'instruction du dossier ne constitue pas une validation des données contenues dans le dossier présenté par le pétitionnaire. L'exactitude du dudit dossier de conception reste sous la seule responsabilité du pétitionnaire ou de son mandataire (architecte, bureau d'étude technique,...).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le recueil des informations correspondantes, entrepris par SAUR, s'inscrit spécifiquement dans le cadre de la mission qui lui a été confiée au titre de l'article L2224-8 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le pétitionnaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Pour exercer ce droit, il pourra s'adresser sur simple demande écrite au service clientèle SAUR.